

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 20 JANVIER 2020, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard,
maire suppléant
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général &
greffier par intérim : Daniel Bujold

Est absent :

Le conseiller :

Poste no 1 : Martin Pelletier

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR INTÉRIM.
4. AUTORISATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR INTÉRIM.
5. NOMINATION DU COORDONNATEUR DU PLAN DES MESURES D'URGENCE, DU RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DU RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
7. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

8. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 5 DÉCEMBRE 2019 AU 15 JANVIER 2020, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.
9. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2019.
10. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
11. CORRESPONDANCE.
12. DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA TENUE DU RALLYE MOTOCROSS DE MURDOCHVILLE.
13. PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE À L'ORGANISATION DU WHITE LIPS 2020.
14. ACCEPTATION DU DOCUMENT DE QUITTANCE DANS LE DOSSIER NERGICA.
15. LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE LES 27, 28 ET 29 FÉVRIER 2020 - DÉPARTEMENT TOURISME D'AVENTURE DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES.
16. DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.
17. PAIEMENT DE LA QUOTE-PART 2020 À LA M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ.
18. FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES.
19. BESOINS SPÉCIFIQUES - SÛRETÉ DU QUÉBEC.
20. DONS ET COMMANDITES - PROJET ÉOLIEN MONT-ROTHARY.
21. LOCATION DE LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 632, 1^{RE} RUE À MURDOCHVILLE POUR LES BESOINS DE LA MUNICIPALITÉ.
22. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
23. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
24. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 22 - AFFAIRES NOUVELLES - des éléments suivants :

- A) OFFRE D'EMPLOI - POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER.
- B) ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES.
- C) VENTE DE DEUX (2) TERRAINS.
- D) FORMATION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATIONS.

3. RÉSOLUTION 20-005 - EMBAUICHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR INTÉRIM.

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville d'avoir à son emploi un directeur général et greffier.

CONSIDÉRANT QUE les démarches pour l'embauche d'un directeur général et greffier sur une base permanente ne sont pas encore terminées.

CONSIDÉRANT les démarches effectuées pour l'embauche d'un directeur général et greffier sur une base intérimaire auprès de monsieur Daniel Bujold.

CONSIDÉRANT le contrat de travail présenté aux membres du Conseil par monsieur Daniel Bujold.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Daniel Bujold, soit et est embauché à titre de directeur général et greffier par intérim aux conditions stipulées dans le contrat d'embauche et ce, à compter du 20 janvier 2020.

4. RÉSOLUTION 20-006 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR INTÉRIM.

CONSIDÉRANT l'embauche d'un directeur général et greffier par intérim, en l'occurrence monsieur Daniel Bujold.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier par intérim, monsieur Daniel Bujold, soit et est autorisé à représenter la Ville de Murdochville et à signer, pour et en son nom, tout document relatif à son administration et ce, à compter du 20 janvier 2020.

QUE les noms de messieurs Jean-Pierre Cassivi et Paul Langlois, n'étant plus à l'emploi de la Ville de Murdochville, soient et sont retirés des

listes des personnes pouvant représenter et signer pour et au nom de la ville.

5. RÉSOLUTION 20-007 - NOMINATION DU COORDONNATEUR DU PLAN DES MESURES D'URGENCE, DU RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DU RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES.

CONSIDÉRANT l'embauche d'un directeur général et greffier par intérim, en l'occurrence monsieur Daniel Bujold.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Daniel Bujold, directeur général et greffier par intérim, soit et est nommé à titre de coordonnateur des mesures d'urgence, de responsable de l'accès à l'information et de responsable des services électroniques de la Ville de Murdochville et ce, à compter du 20 janvier 2020.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 9 décembre 2019 et des assemblées spéciales du 16 décembre 2019 et du 8 janvier 2020 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 9 décembre et des assemblées spéciales du 16 décembre 2019 et du 8 janvier 2020 soient et sont adoptés tels que présentés.

7. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

8. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 5 DÉCEMBRE 2019 AU 15 JANVIER 2020, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le directeur général et greffier par intérim, monsieur Daniel Bujold, soumet pour approbation des membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 5 décembre 2019 au 15 janvier 2020, excluant les dépôts salaires, qui s'élève à 587 352,65 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 5 décembre 2019 au 15 janvier 2020 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 1761 à 1806, les prélèvements 190 à 201 ainsi que les dépôts directs 25 à 37 confirment le paiement des déboursés pour la période du 5 décembre 2019 au 15 janvier 2020 et totalisant le montant de 587 352,65 \$.

9. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2019.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2019 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2019 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 décembre 2019 : 1 917 888,65 \$

Dépenses :

Au 31 décembre 2019 : 2 646 998,88 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2019 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

10. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Le rapport d'activités du mois de décembre 2019 du service des Travaux publics est déposé.

11. CORRESPONDANCE.

01. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, accompagnant un chèque représentant 50 % de la somme qui nous fut allouée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurant pour le projet "éco-centre".

02. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, accompagnant un chèque représentant un troisième versement de redevances éoliennes.

12. RÉOLUTION 19-008 - DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA TENUE DU RALLYE MOTOCROSS DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT le document de présentation de monsieur Duane Cabot, orga-

nisateur de l'événement de rallye motocross de Murdochville ultérieurement présenté aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT QUE l'événement sera tenu à Murdochville en août 2020.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville donne son appui à Duane Cabot, organisateur de l'événement Rallye motocross de Murdochville.

13. RÉSOLUTION 20-009 - PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE À L'ORGANISATION DU WHITE LIPS 2020.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Nikola Falardeau-Drouin, organisateur de la 7^e édition du White Lips qui s'est tenue à Murdochville du 15 au 19 janvier 2020.

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste en un prêt de la salle communautaire située au 486, avenue Miller pour la durée de l'activité.

CONSIDÉRANT l'importante visibilité que cet événement, auquel participent environ 175 participantes, apporte à Murdochville.

CONSIDÉRANT les importantes retombées économiques pour les commerçants locaux.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville prête à l'organisation du White Lips la salle communautaire située au 486, avenue Miller pour la durée de l'événement White Lips, soit du 15 au 19 janvier 2020.

14. RÉSOLUTION 20-010 - ACCEPTATION DU DOCUMENT DE QUITTANCE DANS LE DOSSIER NERGICA.

CONSIDÉRANT la résolution 19-206.

CONSIDÉRANT le document de quittance préparé par maître Jean-François Cavanagh, avocat à la firme Cavanagh & Lacroix, avocats dans le dossier des taxes non payées par le Technocentre éolien.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville donne le mandat à la
firme Cavanagh & Lacroix, avocats, d'effectuer
les procédures pour le recouvrement des taxes non
payées par le Technocentre éolien.

QUE la Ville de Murdochville accepte le document
de quittance préparé par maître Jean-François
Cavanagh, avocat à la firme Cavanagh & Lacroix,
avocats dans le dossier des taxes non payées par
le Technocentre éolien.

QUE le maire et le directeur général et greffier
par intérim soient et sont par les présentes
autorisés à signer le document de quittance ci-
haut décrit.

**15. RÉSOLUTION 20-011 - LOCATION DE LA SALLE
COMMUNAUTAIRE LES 27, 28 ET 29 FÉVRIER 2020 -
DÉPARTEMENT DE TOURISME D'AVENTURE DU CÉGEP DE LA
GASPÉSIE ET DES ÎLES.**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Jean-
Raphaël Lemieux du département
de Tourisme d'aventure du Cégep
de la Gaspésie et des îles pour
la location de la salle
communautaire les 27, 28 et
29 février prochain pour la
dispense de cours.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL
FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de louer la
salle communautaire au Cégep de la Gaspésie et
des îles, département de Tourisme d'aventure, les
27, 28 et 29 février prochain et ce, selon la
tarification en vigueur à la Ville de
Murdochville.

**16. RÉSOLUTION 20-012 - DEMANDE DU CLUB LIONS DE
MURDOCHVILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU
MONT COPPER ET ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.**

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur André
Morin, président du Club Lions
de Murdochville, et de madame
Lovia Castilloux, présidente du
Congrès Lions 2021.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN
EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde au Club Lions de Murdochville, par le biais du programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, la somme totale de 1 000 \$.

17. RÉOLUTION 20-013 - PAIEMENT DE LA QUOTE-PART 2020 À LA M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ.

CONSIDÉRANT QUE l'article 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que les M.R.C. doivent facturer les municipalités pour son financement.

CONSIDÉRANT la facture 676 de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé au montant de 10 202 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville paie la facture 676 de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé pour le paiement de la quote-part 2020 et ce, au montant de 10 202,00 \$.

18. RÉOLUTION 20-014 - FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES.

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence.

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence.

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville prévoit au cours de la prochaine année la formation de 6 pompiers pour le programme Pompier I et ce, afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire aux situations d'urgence sur son territoire.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville présente une demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel auprès du ministère de la Sécurité publique.

QUE ladite demande d'aide financière soit et est transmise à la M.R.C. La Côte-de-Gaspé tel que prévu à l'article 6 du Programme.

19. RÉSOLUTION 20-015 - BESOINS SPÉCIFIQUES - SÛRETÉ DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Pascal Gascon, sergent et responsable du poste de Grande-Vallée de la Sûreté du Québec, afin que la Ville de Murdochville établisse une liste des besoins spécifiques en matière de sécurité publique.

CONSIDÉRANT les interventions et suggestions faites par les personnes présentes à la présente assemblée.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des besoins spécifiques en matière de sécurité publique pour la Ville de Murdochville se lise comme suit :

Sécurité routière :

- Stationnement dans les rues la nuit
- Neige déposée dans la rue
- Vitesse excessive

Sécurité des personnes :

- Chiens non-attachés et circulant librement dans la ville

Couverture d'événements spéciaux :

- Assurer une présence lors des événements spéciaux

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise au poste de la Sûreté du Québec situé à Grande-Vallée.

20. RÉSOLUTION 20-016 - DON ET COMMANDITE - PROJET ÉOLIEN MONT-ROTHARY.

CONSIDÉRANT QUE le projet éolien Mont-Rothary (EDF) gère un budget annuel de dons et commandites selon les demandes reçues de la communauté environnante au projet.

CONSIDÉRANT QUE la majorité de ces demandes proviennent de la communauté de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE EDF souhaite déléguer la gestion d'une partie de ces demandes directement à la Municipalité afin que celle-ci détermine la priorité à accorder à ces demandes en fonction des besoins.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte le transfert de la somme de 2 500 \$ de EDF pour dons et commandites.

QUE ce transfert soit fait annuellement en début de chaque année.

QUE la firme EDF soit consultée advenant des demandes plus particulières, celle-ci souhaitant prioriser les projets ou initiatives liés à la jeunesse.

QUE la Ville de Murdochville s'engage à mentionner que la commandite provient du parc éolien du Mont-Rothary et que son logo soit présent sur la correspondance destinée aux organismes et/ou individus qui recevront une commandite.

QUE la Ville de Murdochville fournisse, lors de la rencontre annuelle du comité de liaison du projet éolien, un rapport annuel des commandites versées lors de la dernière année.

21. RÉSOLUTION 20-017 - LOCATION DE LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 632, 1^{RE} RUE À MURDOCHVILLE POUR LES BESOINS DE LA MUNICIPALITÉ.

CONSIDÉRANT l'embauche sur une base intérimaire de monsieur Daniel Bujold à titre de directeur général et greffier.

CONSIDÉRANT QUE dans les conditions d'embauche, la Ville doit loger ledit employé.

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, pour la location de la résidence située au 632, 1^{re} Rue à Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville loue la résidence située au 632, 1^{re} Rue à Murdochville et ce, à compter du 20 janvier 2020.

QUE le coût mensuel de location soit payable à monsieur Edwin Castilloux.

22. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 20-018 - OFFRE D'EMPLOI - POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER.

CONSIDÉRANT QUE le poste permanent à direction générale et au greffe doit être

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier par intérim, monsieur Daniel Bujold, soit autorisé à entreprendre les démarches pour l'ouverture du poste de directeur général et greffier.

B) RÉSOLUTION 20-019 - ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES.

CONSIDÉRANT QU' aucune offre n'a été déposée lors de l'appel d'offres paru sur le Service électronique d'appels d'offres (SEAO) pour l'achat par la Ville de Murdochville d'un chargeur sur roues usagé.

CONSIDÉRANT les commentaires et observations du directeur du service des Travaux publics, monsieur André Minville, relativement à l'état de la cabine du chargeur sur roues.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier par intérim, monsieur Daniel Bujold, soit autorisé à entreprendre les démarches pour l'achat d'un chargeur sur roues neuf, soit la préparation d'un devis, l'estimation des coûts, la rédaction d'un règlement d'emprunt et les procédures pertinentes, le tout devant être soumis pour l'approbation du Conseil municipal.

c) RÉSOLUTION 20-020 - VENTE DE DEUX (2) TERRAINS.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de madame Stéphanie Tardif Ethier pour l'acquisition de quatre (4) terrains appartenant à la Ville.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la demande quant à la situation des terrains convoités, il s'avère que deux (2) d'entre eux sont des stationnements,

CONSIDÉRANT de plus que l'un des deux (2) terrains sur lesquels la construction d'un bâtiment est autorisé fait déjà l'objet de discussions entre des acheteurs potentiels et la Ville.

CONSIDÉRANT QUE madame Tardif Ethier a confirmé son intérêt pour l'acquisition du terrain correspondant au lot 5856980 situé au 632, avenue Wilfrid-Doucet.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de vendre le terrain désigné comme le lot 5856980, situé au 632, avenue Wilfrid-Doucet et ce, selon la valeur actuelle au rôle d'évaluation.

QUE les frais professionnels pour la réalisation d'un certificat de localisation soient à la charge de la Ville de Murdochville.

QUE le frais de notaire soient à la charge de l'acheteur.

QUE le maire et le directeur général et greffier par intérim soient et sont par les présentes autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction.

D) RÉOLUTION 20-021 - FORMATION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATIONS.

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle convention collective entre le Syndicat des employé(e)s de la Ville de Murdochville et la Ville de Murdochville atteindra son échéance le 21 février prochain.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un comité de négociations pour la prochaine convention collective à intervenir avec le Syndicat des employé(e)s de la Ville de Murdochville soit et est formé du directeur général et greffier par intérim, monsieur Daniel Bujold, du directeur du service des Travaux publics, monsieur André Minville, et du conseiller, monsieur Pierre-Marie Smith.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

24. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN.
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

DANIEL BUJOLD
Directeur général et
greffier par intérim